



LA LOI EST-elle applicable dans un lycée agricole ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 19 novembre 2003

Je travail en milieux scolaire avec des jeunes de 13 ans à 22 ans dans un lycée agricole je réclame le respect de la loi Evin.

La réponse : impossible à mettre en application.

Que dois-je faire ?

Le médecin scolaire et prévenu.

Réponse :

Bien entendu, la loi s'applique dans les établissements d'enseignement agricole.

Inspirez-vous de la [méthode](#) proposée par DNF. Si cela vous convient, reprenez contact avec nous dès que vous aurez regroupé les informations nécessaires.